

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 31 mai 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 mai 2021	

N° 3

Compte administratif du budget principal 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme GUILLOT, Mme MALTRAIT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Le compte administratif, est un document établi par l'ordonnateur afin de rendre compte à l'assemblée des opérations budgétaires qu'il a exécutées durant l'exercice dont la clôture intervient au 31 janvier de l'année N+1. Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ce document de synthèse présente la comparaison entre les crédits autorisés (inscrits au budget) et les réalisations en dépenses et en recettes ainsi que les résultats de l'exécution du budget. Ces derniers doivent concorder avec ceux du compte de gestion établi par le comptable (Payeur départemental) et dont l'approbation doit être antérieure à celle du compte administratif par l'assemblée.

Le compte administratif du budget principal présenté fait apparaître, à la fin de la gestion 2020 hors virement entre la section de fonctionnement et la section d'investissement (prévu 812 510,05 €) les résultats suivants :

Récapitulation	Situation à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Mouvements réels de l'année 2020		Résultat de l'exercice	Situation finale cumulée
			Dépenses réalisées	Recettes réalisées		
Sect. Fonctionnement	6 686 991,57	705 489,98	54 059 185,94	54 153 184,23	93 998,29	6 075 499,91
Sect. Investissement	-754 917,95		12 470 368,62	14 228 409,98	1 754 041,36	1 003 123,41
TOTAUX	5 932 073,52	705 489,98	66 529 554,56	68 381 594,21	1 852 039,55	7 078 623,32

La situation finale cumulée fait ressortir un excédent de 6 075 499,91 € en section de fonctionnement et un excédent de 1 003 123,41 € en section d'investissement. Ces derniers sont conformes à ceux constatés au Compte de Gestion de M. le Payeur Départemental

I – Section de fonctionnement

Le budget prévisionnel 2020 s'élevait à 59 949 150 € en section de fonctionnement.

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles :	48 315 164,98	Recettes réelles :	52 566 078,63
- Charges de personnel	39 302 829,88	- Participation du Département	32 607 000,00
- Charges à caractère général	7 757 228,47	- Contributions des Communes et EPCI	18 743 970,99
- Autres charges de gestion courante	873 541,36	- Prestations et interventions payantes	137 741,46
- Charges financières	364 696,48	- Remboursement d'interventions extérieures au département	76 822,44
- Charges exceptionnelles	16 868,79	- Carences d'ambulances et SMUR	396 367,50
		- Remboursements de traitements	225 467,69
		- Autres remboursements	378 708,55
Dépenses d'ordre :	5 744 020,96	Recettes d'ordre :	1 587 105,60
- Dotations aux amortissements	5 682 812,68	- Amortissement subventions perçues	130 186,00
- Plus et moins-values sur cessions	61 208,28	- Plus et moins-values sur cessions	27 048,98
		- Neutralisation amortissement bâtiments	1 429 870,62
		Sous-total	54 153 184,23
		Résultat reporté (excédent cumulé) :	5 981 501,62
TOTAL DES DEPENSES	54 059 185,94	TOTAL DES RECETTES	60 134 685,85
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 6 075 499,91€			

Le SDIS a réalisé en dépenses de fonctionnement 93,41 % des crédits inscrits hors dépenses imprévues (2 078 032,57€), et 94,74 % en déduisant le montant prévu pour le virement à la section d'investissement (812 510,05 €).

La situation finale du **chapitre 012 (charges de personnel)** montre un taux de réalisation de 94,90% :

	CA 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	% réalisation 2020
PERSONNEL FONCTION PUBLIQUE TERRITORIAL	31 107 497,06	33 116 000,00	32 396 939,79	98%
INDEMNITES SPV	7 750 847,72	8 100 000,00	6 703 884,46	83%
PROTECTION SOCIALE ET SUIVI MEDICAL	67 141,82	78 000,00	81 900,73	105%
ASSURANCE PERSONNEL	120 350,16	123 000,00	120 104,90	98%
Total Chapitre 012 – Charges de personnel	39 045 836,76	41 417 000,00	39 302 829,88	94,90%

L'écart entre le prévu et le réalisé sur la masse salariale des personnels de la fonction publique territoriale est dû essentiellement aux décalés de recrutements. En effet, certains postes sont restés plusieurs mois non pourvus (voir toujours non pourvus) dont notamment le poste d'un médecin, d'un capitaine, de trois lieutenants, de quatre adjudant-chefs, de deux techniciens, d'un rédacteur et d'un adjoint administratif.

Pour les personnels non-permanents (sapeurs-pompiers volontaire), le volume des indemnités en 2020 a fortement baissé. En effet, l'activité opérationnelle a diminuée en 2020, passant de 130 interventions par jour en moyenne sur 2019 à 90 à 100 interventions en moyenne durant le confinement. La pandémie a également obligé le SDIS à annuler ses formations et à réduire les formations relatives aux maintiens des acquis (communément appelées manœuvres).

Le **chapitre 011 (charges à caractère général)** est également lié à l'activité opérationnelle mais avec un socle de dépenses rigide constitué de nombreux contrats (assurances, maintenances) et d'obligations réglementaires (contrôles périodiques des équipements et véhicules). Les mesures prises les années antérieures et poursuivies en 2020 ont permis de maintenir l'évolution financière de ce chapitre au dessous du taux directeur annoncé au budget primitif 2020.

La baisse des charges constatées sur 2020 due notamment à la diminution de l'activité opérationnelle est liée au confinement associé au report de projets. Il est à noter que cette diminution des consommations de crédits a permis de financer environ 650 000 € de charges dues au COVID (masques, gel hydroalcoolique, combinaisons jetables, ...). Ainsi, le réalisé sur ce chapitre est resté constant entre 2019 et 2020 sans pour autant refléter la réalité.

Les indicateurs ci-dessous sont donnés à titre d'exemple et ont pour objectif d'initier une démarche de suivi. Par rapport aux années précédentes et afin d'avoir plus de lisibilité, les dépenses liées au Covid sont regroupées sur une ligne.

Le SDIS a réalisé **7 757 228,47** € sur une prévision de **8 600 400,00** €, soit 90,20%. Afin d'avoir une vision plus complète sur l'ensemble des dépenses, le tableau ci-dessous regroupe les dépenses par thématique :

	CA 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	% réalisation 2020
HABILLEMENT	177 530,32	153 019,18	196 606,06	128%
ENTRETIEN TRANSMISSIONS	538 685,97	475 500,00	563 752,35	119%
ENTRETIEN MATERIEL ET CONSOMMABLES	414 303,59	532 680,82	623 294,88	116%
ANNONCES MARCHÉS PUBLICS	19 440,00	11 500,00	12 960,00	113%
ASSURANCES	531 179,37	496 000,00	549 108,14	111%
CHARGES DE PERSONNEL (AVANCE SUR REPAS) ET INTERVENTIONS AUTRES SDIS	46 489,23	47 800,00	50 994,07	106,68%
AFFRANCHISSEMENT	26 269,81	26 400,00	27 467,75	104%
ÉNERGIES	1 117 391,11	1 128 000,00	1 152 586,72	102%
ENTRETIEN TERRAINS ET BATIMENTS	964 155,98	1 043 500,00	1 019 208,99	98%
FOURNITURES DE BUREAU	53 918,85	61 900,00	58 171,40	94%
PROTECTION SOCIALE ET SUIVI MEDICAL	29 373,06	29 300,00	26 598,50	91%
ENTRETIEN INFORMATIQUE	476 287,96	622 700,00	564 503,75	91%
CRISE COVID		765 000,00	641 877,45	84%
ENTRETIEN MATERIEL SSSM	123 774,16	116 800,00	97 547,10	84%
PHARMACIE PUI	184 274,60	145 800,00	121 653,64	83%
ENTRETIEN PARC ROULANT	1 195 764,50	1 202 100,00	979 609,47	81%
CARBURANT	791 484,29	762 000,00	559 420,04	73%
DÉPLACEMENTS, ALIMENTATION, FÊTES ET CÉRÉMONIES, RÉCEPTIONS	104 313,17	106 300,00	65 003,73	61%
FORMATION ET SPORT	697 538,13	722 700,00	390 993,33	54%
INDEMNITES, COMMISSIONS ET AUDITS	69 106,08	11 100,00	5 101,52	46%
COMMUNICATION, DOCUMENTATION ET ABONNEMENTS	70 167,88	140 300,00	50 769,58	36%
Total chapitre 011 – Charges à caractère général	7 631 448,06	8 600 400,00	7 757 228,47	90%

Il faut noter la disparité des taux d'exécution dans certaines catégories et par rapport aux prévisions, il paraît opportun de préciser et de commenter certains pourcentages ci-dessus :

➤ Dans le domaine de la communication :

- Suite à un manque de personnel dû à un congé maladie (non remplacement d'un agent), des projets 2020 ont dû être reportés sur 2021. (réalisation de médailles prévision 10 000 €) ;
- A cela se sont répercutées des manifestations, des cérémonies et des réceptions annulées en raison de la crise sanitaire notamment : la sainte barbe, foire, expositions ;
- Tous les supports de communication devaient être remplacés avec la promotion de la charte des valeurs : opération mis en stand by en raison de la crise sanitaire et manque de ressources humaines liées à un congé maladie (avril - septembre puis mi temps-thérapeutique) ;
- la formation étant à l'arrêt en raison de la crise sanitaire - les supports de formation n'ont pas été commandés.

Cependant il faut signaler que certaines dépenses seront reportées sur 2021 voire 2022.

- Dans le domaine de la formation la plupart des formations ont été annulées :
 - Annulation cause crise sanitaire COVID de nombreuses formations départementales, entraînant forcément une baisse importante du nombre de repas consommés en formation ;
 - Annulation cause crise sanitaire COVID des manifestations sportives départementales et extra départementales (Cross national, PSSP départemental, régional et national). Donc moins de restauration et d'hébergement qu'initialement planifiés ;
 - Annulation cause crise sanitaire COVID de nombreuses formations extra départementales programmées à l'ENSOSP, l'ECASC et SDIS 74, SDMIS, SDIS 86 ;
 - Annulation cause crise sanitaire COVID de nombreuses manœuvres de nuit et surtout de FMPA de spécialités ;
 - Annulation cause crise sanitaire COVID de nombreuses formations de conduite hors chemin. (annulation de 6 semaines sur les 8 prévues).

- Dans le domaine de l'entretien du parc et des carburants :
 - Baisse d'activités et des déplacements liés à la crise sanitaire et notamment au 2ème confinement ;
 - Véhicules moins sollicités, retard de prise en charge par l'atelier et réparations différées ;
 - Crise sanitaire et confinement de fin d'année ont entraîné un gros retard de prise en charge des véhicules du SDIS par les prestataires extérieurs, sans compter la baisse de l'activité opérationnelle qui entraîne une baisse des besoins en réparation.

Le **chapitre 65 (autres charges de gestion courante)** comprend notamment les indemnités et frais des élus du SDIS, les contributions obligatoires et les participations, les subventions de fonctionnement versées et enfin les pertes sur créances irrécouvrables. Le SDIS a réalisé 98,72 % de ses prévisions :

	CA 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	% réalisation 2020
INDEMNITES ET FRAIS ÉLUS	40 061,99	39 500,00	37 469,36	95%
PARTICIPATION INPT POUR ANTARES	135 599,00	137 000,00	136 714,00	100%
SUBVENTIONS	455 645,00	456 735,00	455 645,00	100%
CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	429,06	1 165,00	1 100,00	94%
REMBOURSEMENT FRAIS CONGRÈS NATIONAL	1 209,26	1 600,00	398,54	25%
NOUVELLE PFR	113 901,42	250 000,00	242 214,46	97%
Total chapitre 65 – Autres charges	746 845,73	886 000,00	873 541,36	98,72%

Le **chapitre 66 (charges financières)** enregistre le paiement des intérêts rattachés à la gestion des emprunts et des lignes de trésorerie. En 2020, le SDIS a réalisé 95% de ses prévisions à savoir 364 696,48 € sur 383 000,00 € prévus.

Le **chapitre 67 (charges exceptionnelles)** s'élève à 16 868,79 €. Cela comprend, le paiement de frais suite à des sinistres dont le montant est inférieur à la franchise, l'exonération partielle des pénalités à l'entreprise ITURRI pour l'acquisition de FPT-SR (cf décision du bureau du 24/01/2020) et des remboursements de dégâts sur des téléphones et des montres.

Le SDIS a réalisé 185 978 € de **recettes de fonctionnement** supplémentaires par rapport aux prévisions. Elles proviennent notamment du remboursement de l'assurance suite à un accident, des cessions de véhicules et de matériels et des remboursements de frais de réparations d'agressions et de dégradations suite à différents jugements.

II – Section d'investissement :

Le budget prévisionnel 2020 s'élevait à 15 899 327,60 € en section d'investissement.

La réalisation en détail est la suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles :	10 883 263,02	Recettes réelles :	7 778 899,07
- Dette en Capital (dont amortis revolving)	2 918 946,94	- Emprunts	6 000 000,00
- Remboursement sur revolving	841 333,38	- Tirage sur revolving	841 333,38
- Equipements en engins et matériels	5 744 433,35	- FCTVA	523 511,69
- Equipements informatique et transmissions	733 790,80	- Subvention communes et EPCI	414 054,00
- Constructions et gros travaux	556 917,35		
- Plateau technique de formation	87 841,20		
Dépenses d'ordre :	1 587 105,60	Recettes d'ordre :	5 744 020,96
- Amortissement subventions perçues	130 186,00	- Amortissement des biens et Bâtiments	5 682 812,68
- Neutralisation amortissement bâtiments	1 429 870,62	- Plus et moins-values sur cessions	61 208,28
- Plus et moins-values sur cessions	27 048,98		
Sous-total	12 470 368,62	Sous-total	13 522 920,03
Résultat reporté (déficit) :	754 917,95 €	Affectation des résultats (N-1) :	705 489,95
TOTAL DES DÉPENSES	13 225 286,57	TOTAL DES RECETTES	14 228 409,98
EXEDENT D'INVESTISSEMENT : 1 003 123,41 €			

Depuis 2004, le SDIS 63 a recours à l'emprunt pour financer sa section d'investissement. **Au 31 décembre 2020**, l'encours de dette est de **24 664 819 €** contre 21 583 766 € au 31 décembre de l'année précédente. Les flux financiers sur l'année 2020 sont :

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement du capital sur les emprunts classiques	2 608 613,56	Déblocage emprunt – consultation groupée 2019	3 000 000,00
Amortissement des emprunts revolving	310 333,38	Déblocage emprunt – consultations Août 2020 et octobre 2020	3 000 000,00
Total	2 918 946,94	Total	6 000 000,00

La trajectoire financière définie dans la convention pluriannuelle de financement avec le Département, fixe un plafond de capacité de désendettement à un maximum de 10 ans. Cet objectif est respecté avec un **ratio de désendettement qui s'élève à 4,48 ans** au 31 décembre 2020.

Avec une répartition entre 64 % en taux fixe et 36 % en taux variable de la dette, le SDIS 63 affiche un **taux moyen de la dette de 1,43%** au 31 décembre 2020, contre 2,01% pour l'ensemble des SDIS et 1,89% pour l'ensemble des collectivités (source Finance Active). La stabilisation des marchés de taux d'intérêt à des niveaux négatifs conjuguée aux conditions financières plus favorables (et améliorées par les campagnes de refinancement menées les années précédentes) ont permis de maintenir un taux moyen de la dette en deçà des 2% pour la deuxième année consécutive.

Il convient de rappeler que le SDIS 63 n'a souscrit aucun emprunt ou produit dit structuré. La totalité de **sa dette est classée en 1A** (charte de bonne conduite - rapport Gissler).

Enfin, le SDIS 63 a souscrit depuis de nombreuses années des **emprunts revolving**. Ce sont des crédits à long terme renouvelables qui peuvent être mobilisés et remboursés à tout moment dans la limite du capital non amorti. Le SDIS se sert de ces emprunts pour équilibrer la section d'investissement en fin d'année, et effectue le remboursement dès le début de l'année suivante. Ils sont aussi utilisés en cours d'année comme une ligne de trésorerie.

Les index des deux emprunts ci-dessous sont non floorés.

Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Capital non amorti au cours de 2020	Index	Date de fin
Crédit Foncier	2005	2 000 000,00 €	133 333,38 €	Eonia + 0,0255%	01/12/2020
CA-CIB	2009	2 478 000,00 €	708 000,00 €	Euribor 03 M + 0,4%	30/11/2023
		4 478 000,00 €	841 333,38 €		

En 2020, le SDIS 63 avait prévu une enveloppe de 9 582 022,67 € au titre **des crédits de paiement sur les autorisations de programmes votées**. Les crédits inscrits ont été réalisés à hauteur 7 122 982,70€ soit %, 74,34% ils sont répartis entre :

- Equipement en engins et matériel :
 - Parc roulant (AP/CP 21) 3 780 407,04 €
 - Habillement (AP/CP 22) 949 718,44 €
 - Mobilier de bureau (AP/CP 23) 198 560,80 €
 - Matériel d'incendie et outillage (AP/CP 23) 537 443,11 €
 - Matériel de secours et de santé médical (AP/CP 23) 116 006,50 €
 - Air respirable (AP/CP 29) 162 297,46 €

- Equipements informatique et transmissions :
 - Licences (AP/CP 24 et AP/CP17) 376 199,75 €
 - Matériel de transmission (AP/CP 24 et AP/CP17) 138 747,66 €
 - Matériel informatique (AP/CP 24) 218 843,39 €

- Construction et gros travaux :
 - AP 2011 – Plateau technique de formation Site de Crouël (AP/CP N°5) 65 460,00 €
 - AP 2018 – Entretien des casernements (AP/CP N°25) 381 941,08 €
 - AP 2018 – Extensions et gros travaux CS de Cunlhat, Pionsat, Vertaizon (AP/CP N°26) 174 976,27 €
 - AP 2018 – Aménagement du site de Crouel (AP/CP 28) 22 381,20 €

Le Compte administratif détaillé 2020 peut être consulté auprès du service de l'administration générale du SDIS. Le montant des réalisations 2020 apparaît également dans le rapport du Budget primitif 2021 présenté au conseil d'administration du 4 février dernier.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2020.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le - 7 JUIN 2021

Le président du conseil
d'administration du SDIS,

Jean-Yves GOUTEBEL

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20210531-21_06542-DE
Date de télétransmission : 14/06/2021
Date de réception préfecture : 14/06/2021

